

**ASSOCIATION CONSERVATOIRE D'ESPACES
NATURELS CORSE
« CEN CORSE »**

Maison ANDREANI, 871 avenue de Borgo – 20290 BORGIO

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées**

**Assemblée Générale Ordinaire de l'approbation des comptes de
l'exercice clos 31/12/2019**

A l'Assemblée Générale Ordinaire du CEN Corse,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé :

Abandon de créance avec clause de retour à meilleur fortune

Le 29 juillet 2019, M. LEENHARDT a consenti au CEN un abandon de sa créance s'élevant à 250.000€ avec clause de retour à meilleure fortune. Le retour à meilleur fortune est défini par la reconstitution du fonds de roulement du CEN à hauteur de 50.000€. Le retour à meilleure fortune devra être constaté au plus tard dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023.

Fait à Bastia le 14 mai 2020
29 Bd Paoli - 20200 BASTIA
EXCO ALBERTINI & ASSOCIÉS
Tél. 04 95 34 37 37 - Fax 04 95 31 50 10

EXCO ALBERTINI & ASSOCIÉS
Véronique ALBERTINI
Commissaire aux comptes